



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2004/13
14 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt et unième session

Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Points 9 b) et 10 de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives et financières

Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat

Recettes et exécution du budget au 30 juin 2004

Note du Secrétaire exécutif*

Résumé

Le présent document rend compte, pour le premier trimestre de l'exercice biennal 2004-2005, de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat de la Convention. Son objet est d'informer les Parties des recettes encaissées, des dépenses engagées et des résultats obtenus au 30 juin 2004.

Environ 25,5 % des contributions (montant indicatif) destinées au budget de base pour 2004-2005 avaient été reçues et les dépenses ont été maintenues à environ 23,5 % du budget adopté pour l'année. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la participation et pour les activités complémentaires se sont élevées à 794 009 dollars É.-U. et 1 923 201 dollars É.-U., respectivement.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements présentés et à arrêter les mesures à inclure dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa dixième session.

* Le présent document a été soumis tardivement car un long processus de consultations internes a été nécessaire pour l'établir.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la présente note	2	3
C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI et la Conférence des Parties.....	3	3
II. RECETTES ET DÉPENSES	4 – 25	3
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	4 – 15	3
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention	16 – 19	7
C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires dans le cadre de la Convention.....	20 – 24	8
D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)	25	10
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES	26 – 69	11
A. Direction exécutive et gestion	26 – 30	11
B. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	31 – 37	11
C. Services d'information	38 – 41	13
D. Services administratifs.....	42 – 47	13
E. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques.....	48 – 50	14
F. Développement durable.....	51 – 56	15
G. Mécanismes de coopération.....	57 – 61	16
H. Mise en œuvre	62 – 69	18
IV. RESSOURCES HUMAINES	70 – 75	19
A. Personnel	70 – 71	19
B. Politiques et procédures en matière de sélection du personnel	72 – 74	20
C. Consultants et vacataires	75	22
V. RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	76 – 81	23
<u>Annexe</u>		
Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2004-2005		25

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 16/CP.9¹, la Conférence des Parties a approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention.

B. Objet de la présente note

2. Le présent document rend compte des recettes encaissées, des dépenses engagées et de l'exécution du budget au 30 juin 2004. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2004/INF.15 relatif à l'état des contributions.

C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI et la Conférence des Parties

3. Le SBI voudra peut-être prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa dixième session.

II. RECETTES ET DÉPENSES

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

1. Budget

4. Par sa décision 16/CP.9, la Conférence des Parties a approuvé un budget d'un montant total de 34,8 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir le tableau 1).

Tableau 1. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005
(En dollars des États-Unis)

	2004	2005	2004-2005
Coûts directs des activités du programme	15 417 307	15 320 336	30 737 643
Dépenses d'appui au programme	2 004 250	1 991 644	3 995 894
Ajustement de la réserve de trésorerie	73 789	0	73 789
Total du budget approuvé	17 495 346	17 311 980	34 807 326

¹ Le texte intégral de la décision 16/CP.9 se trouve dans le document FCCC/CP/2003/6/Add.1.

2. Recettes

5. Le budget approuvé sera en principe financé par les contributions indicatives de toutes les Parties et la contribution annuelle du pays hôte. Le tableau 2 présente une ventilation des recettes attendues.

Tableau 2. Recettes attendues pour l'exercice biennal 2004-2005
(En dollars des États-Unis)

	2004	2005	2004-2005
Montant indicatif des contributions de toutes les Parties	16 663 526	16 480 160	33 143 686
Contribution du pays hôte	831 820	831 820	1 663 640
Montant total des recettes attendues	17 495 346	17 311 980	34 807 326

6. Au 30 juin 2004, 8,45 millions de dollars des États-Unis, soit 50,7 % du montant total indicatif des contributions attendues pour 2004 (ou 25,5 % pour l'exercice biennal) avaient été reçus.

Tableau 3. Recettes effectives au 30 juin 2004
(En dollars des États-Unis)

	2004-2005
Montant indicatif des contributions pour 2004	8 453 079
Contribution volontaire du pays hôte	939 875
Contribution pour les années précédentes	836 713
Contributions pour les années suivantes reçues à l'avance	494 802
Montant total des recettes effectives	10 724 469

7. Au 30 juin 2004, trois des 10 contributions pour 2004 les plus élevées, ou encore neuf des 20 contributions les plus élevées, n'avaient pas été réglées². Sur les 189 Parties à la Convention³, 113 n'avaient pas versé leur contribution pour 2004. Vingt-deux Parties n'ont jamais versé de contribution au budget de base de la Convention depuis la création du fonds correspondant en 1996. Le tableau 4 indique l'état des arriérés de contributions.

² Les contributions des 10 premiers contribuants représentent 76 % du total calculé suivant le barème indicatif et celles des 20 premiers contribuants, 89 %.

³ La Turquie ayant ratifié la Convention avec effet au 24 mai 2004, le nombre des Parties est passé à 189.

Tableau 4. Arriérés de contributions par année au 30 juin 2004
(En dollars des États-Unis)

Exigibles depuis le 1 ^{er} janvier	Nombre de Parties	Montant non réglé
1996	22	17 754
1997	27	31 961
1998	31	19 899
1999	32	17 026
2000	36	30 999
2001	40	57 594
2002	53	276 876
2003	70	559 461
2004	113	8 245 733
Total		9 257 303

3. Dépenses

8. Au 30 juin 2004, les dépenses s'élevaient à 7 213 705 dollars des États-Unis (8 151 487 dollars si l'on inclut les dépenses d'appui au programme), soit 23,5 % du budget approuvé pour les activités de programme durant l'exercice biennal.

Dépenses par programme

9. Le tableau 5 a) permet de comparer les crédits pour l'exercice biennal et les dépenses pour les six premiers mois, par programme. Les dépenses totales ont été maintenues à 23,5 % du budget, mais trois programmes ont quelque peu dépassé leur budget en raison des surcoûts salariaux découlant d'une nouvelle dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

Tableau 5 a). Dépenses par programme au 30 juin 2004
(En dollars des États-Unis)

Programme	Budget approuvé pour 2004-2005	Dépenses au 30 juin 2004	Dépenses en pourcentage du budget
Direction exécutive et gestion	2 506 465	599 435	23,9
Services administratifs	-	-	-
Services d'information	4 709 388	966 018	20,5
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	3 899 171	946 787	24,3
Mécanismes de coopération	1 549 810	393 090	25,4
Mise en œuvre	5 143 510	1 295 739	25,2
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	6 156 393	1 546 665	25,1
Développement durable	3 152 626	744 919	23,6
Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat	3 620 280	721 051	19,9
Total	30 737 643	7 213 705	23,5

4. Incidences des fluctuations des taux de change

10. La dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro continue de peser lourdement sur les ressources financières de la Convention de sorte qu'il est extrêmement difficile de contenir les dépenses dans les limites du budget approuvé. Le budget pour l'exercice biennal 2004-2005 a été calculé essentiellement d'après les coûts réels au premier semestre de 2003, période pendant laquelle le taux de change moyen était de 1 dollar des États-Unis pour 0,914 euro. Ce taux a chuté spectaculairement, pour s'établir en moyenne à 1 dollar des États-Unis pour 0,815 euro seulement pour les six premiers mois de 2004, soit une baisse de quelque 12 % de la valeur relative du dollar. Si cette tendance devait perdurer tout au long de l'exercice biennal, la valeur en euros du budget-programme approuvé pour 2004-2005 (34,8 millions de dollars) passerait de 31,8 millions d'euros à 28,4 millions d'euros, soit une perte de recettes réelles de 3,4 millions d'euros.

11. Le secrétariat peut certes jouer sur les dépenses hors personnel en réduisant les activités connexes, mais il est extrêmement difficile d'intervenir sur les salaires et les prestations intéressant le personnel qui a déjà été engagé. Dans le cas des administrateurs, le coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste, qui est appliqué au traitement standard pour compenser toute fluctuation des taux de change, a augmenté de 42,3 % en moyenne au cours de la première partie de 2004 contre une moyenne de 29,2 % au cours du premier semestre de 2003, d'où un gonflement de la masse salariale de cette catégorie en dollars. On observe un effet analogue au niveau des fonctionnaires de la catégorie des services généraux, dont le traitement est versé en euros mais comptabilisé en dollars.

12. Comme indiqué au tableau 5 b), au 30 juin 2004, la valeur en euros du budget de 2004 a déjà été rognée de plus de 1,7 million d'euros. Par conséquent, le montant en dollars destiné aux traitements pour 2004 a chuté de 9 359 360 euros à 8 835 600 euros, soit un déficit de 1 013 760 euros (ou, en appliquant le taux de change de l'ONU du mois de juin, 1 242 353 dollars).

13. Tout a été fait pour contenir les dépenses dans les limites du budget approuvé, et il faudra peut-être tailler dans les activités qui supposent des voyages de personnel, un recrutement de consultants, des réunions de groupes d'experts, des dépenses de matériel et d'autres dépenses hors personnel. Les pratiques en matière d'achats et de voyages font l'objet d'un réexamen afin d'utiliser de manière optimale les ressources (par un recours à des compagnies aériennes à bas prix et une révision de la durée de service prévue du matériel). Pour autant, les économies qui seront réalisées sur les coûts non liés aux traitements ne seront guère significatives car plus de 70 % des dépenses directes sont liées à des coûts de personnel. Là où cela était possible, on a retardé le recrutement sur des postes vacants et le volume de travail correspondant est absorbé par le personnel en place, mais cette situation ne saurait perdurer. Conséquence immédiate de cet état de choses, le personnel d'encadrement travaille sous pression et le temps lui manque pour diriger ou orienter le personnel. Le cumul de fonctions commencera à peser sur la qualité du travail car le temps disponible pour le contrôle de la qualité est compté. Cela aura à terme des retombées sur l'exécution des programmes, même si cela ne transparaît pas encore pendant la période considérée.

Tableau 5 b). Comparaison de la valeur en euros des dépenses de personnel inscrites au budget

Objet de dépense	Budget, en dollars É.-U.	Valeur en euros en 2003	Valeur en euros en 2004	Perte réelle en euros
Administrateurs	7 990 000	7 302 860	6 511 850	791 010
Services généraux	2 250 000	2 056 500	1 833 750	222 750
Sous-total, traitements	10 240 000	9 359 360	8 345 600	1 013 760
Toutes autres dépenses (y compris les dépenses d'appui au programme)	7 255 348	6 631 389	5 913 109	718 280
Dépenses totales de personnel	17 495 348	15 990 749	14 258 709	1 732 040

14. Malgré toutes ces mesures, il est toujours possible que le montant en dollars des dépenses finales à la clôture de l'exercice biennal soit supérieur au montant inscrit au budget. Pour l'heure, il est difficile de projeter les dépassements de crédits à la fin de l'exercice financier en cours, mais le montant final sera vraisemblablement très inférieur à la différence, au cours de l'exercice biennal, en valeur du montant en dollars inscrit au budget. Il est à souligner aussi que ces dépassements de crédits devraient être absorbés par les ressources disponibles sans qu'il faille recourir à une augmentation du montant indicatif des contributions des Parties pour l'exercice biennal en cours.

15. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le SBI décide de recommander que soit prélevé un montant maximum de 1,5 million de dollars sur les soldes non dépensés ou les contributions (report) d'exercices financiers antérieurs afin de couvrir les dépassements de crédits découlant d'une réduction de la valeur des recettes escomptées sous l'effet de la fluctuation des taux de change.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

16. Le tableau 6 renseigne sur la situation (recettes et dépenses) du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.

17. Le secrétariat maintient sa politique de soutien financier aux Parties qui remplissent les conditions requises. Relèvent de cette catégorie les Parties dont le produit intérieur brut par habitant n'a pas dépassé 6 500 dollars en 2002 selon le Service de la gestion des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 10 000 dollars pour les petits États insulaires en développement et pour les Parties qui mettent à disposition un fonctionnaire pour siéger au Bureau⁴.

⁴ L'application de la règle qui consiste à ne pas soutenir les Parties qui n'ont pas acquitté leur contribution au budget de base a été suspendue sur proposition du SBI à sa dix-neuvième session (FCCC/SBI/2003/19, par. 59).

1. Recettes

18. Au 30 juin 2004, les contributions reçues pour l'exercice biennal en cours s'élevaient à 794 009 dollars et les dépenses à 623 316 dollars. Cet excédent de recettes par rapport aux dépenses, y compris le report des exercices financiers précédents et les intérêts courus, s'est chiffré à 528 171 dollars. Après blocage du montant requis (10 % des dépenses annuelles moyennes encourues en 2002-2003) au titre de la trésorerie d'exploitation, cette somme, majorée des nouvelles contributions éventuelles, sera utilisée pour financer la participation des Parties remplissant les conditions requises à la dixième session de la Conférence des Parties.

2. Dépenses

19. À ce jour, 120 participants ont reçu une aide financière pour un coût total de 522 691 dollars.

Tableau 6. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2004
(en dollars des États-Unis)

Recettes	
Report de l'exercice 2002-2003	345 990
Économies sur les engagements des exercices précédents	7 075
Contributions reçues en 2004	794 009
Intérêts et recettes diverses	4 413
Recettes totales	1 151 487
Dépenses	
Frais de voyage de membres du Bureau	13 561
Frais de voyage de 120 participants aux sessions des organes subsidiaires, Bonn, juin 2004	522 691
Ajustements sur années antérieures	14 657
Montant total des dépenses directes	550 909
Dépenses d'appui au programme	72 407
Montant total des dépenses	623 316
Solde	528 171

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires dans le cadre de la Convention

20. Le tableau 7 renseigne sur les recettes et les engagements financiers intéressant le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

1. Recettes

21. Le secrétariat continue de recueillir des fonds pour des activités complémentaires, notamment pour les ateliers et manifestations réclamés par la Conférence des Parties.

Des contributions nouvelles d'un montant approximatif de 1,9 million de dollars ont été reçues au premier semestre de 2004, portant les disponibilités totales de ce fonds à environ 9,1 millions de dollars.

22. Le solde à reporter de l'exercice 2002-2003 englobe:

- a) La différence entre les fonds engagés pour les projets approuvés et le montant réel des dépenses enregistré à la fin de l'exercice;
- b) Les fonds qui ont été reçus, mais qui sont en attente d'instructions de la part des Parties qui les versent concernant l'activité à laquelle ils doivent être affectés;
- c) La réserve de trésorerie.

2. Dépenses et engagements

23. Pendant la période considérée, 24 projets, dont certains remontaient à 2002-2003, ont été approuvés pour un coût total de 6,6 millions de dollars. On notera toutefois que si ce montant représente le total des engagements approuvés à ce jour, les dépenses au 30 juin 2004 se sont chiffrées à 2,7 millions de dollars seulement. En outre, il sera fait des engagements financiers supplémentaires au bénéfice des projets comprenant des activités qui se poursuivront jusqu'en 2005, ou des nouveaux projets dont le financement sera approuvé au titre du présent exercice biennal.

Tableau 7. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2004
(en dollars des États-Unis)

Recettes	
Report de l'exercice 2002-2003	7 116 246
Économies sur les engagements des exercices précédents	20 454
Contributions reçues en 2004	1 923 201
Intérêts et recettes diverses	40 942
Recettes totales	9 100 843
Engagements	
Projets approuvés	5 890 163
Ajustements sur années antérieures	13 934
Dépenses d'appui au programme	767 532
Montant total des engagements	6 671 629
Solde	2 429 214

24. La liste des projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2004-2005 figure en annexe au présent document. Il s'agit de projets concernant des activités complémentaires nécessitant des

ressources qui ont été chiffrées dans le budget-programme pour le présent exercice biennal (FCCC/SBI/2003/15 et décision 16/CP.9).

**D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale
du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)**

25. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale (Fonds de Bonn) de 1 789 522 euros (équivalant à 3,5 millions de deutsche mark). Le tableau 8 contient des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn en 2004-2005 au 30 juin 2004.

Tableau 8. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2004
(en dollars des États-Unis)

	Montant
Recettes	
Contributions ^a	2 154 965
Intérêts et recettes diverses	18 709
Recettes totales	2 173 674
Dépenses	
Appui aux conférences	
Installations	938 108
Personnel	219 999
Total partiel (appui aux conférences)	1 158 107
Appui à l'information	
Ordinateurs et réseaux	260 938
Personnel	28 521
Total partiel (appui à l'information)	289 459
Frais de voyage des participants à des ateliers tenus à Bonn	41 464
Dépenses d'appui au programme	193 574
Dépenses totales	1 682 604
Ajustements sur exercices antérieurs	882
Solde^b	491 952

^a Équivalant à 1 789 522 dollars par an.

^b Le solde ne comprend pas les 801 144 dollars reportés des exercices antérieurs au titre de la réserve de trésorerie ni le solde non utilisé remboursable au Gouvernement.

III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES

A. Direction exécutive et gestion

26. Les résultats obtenus dans le cadre du programme «Direction exécutive et gestion» sont conformes à ceux prévus dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir le document FCCC/SBI/2003/15/Add.1).
27. Le Secrétaire exécutif a assuré la gestion et la coordination continues des activités du secrétariat, tout en donnant des avis aux organes relevant de la Convention ainsi qu'aux membres de leur bureau. Des activités visant à donner suite à la neuvième session de la Conférence des Parties ont été lancées, la vingtième session des organes subsidiaires et deux réunions du Bureau se sont tenues et il a été donné suite aux demandes issues des réunions précédentes.
28. S'agissant des relations extérieures, on a continué, dans le cadre du programme, d'encourager la coordination avec les organisations partenaires. En outre, le secrétariat de la Convention a été représenté à des activités de promotion – quelque 90 réunions, conférences et autres manifestations – et les partenariats ont été renforcés.
29. Dans le cadre de la communication institutionnelle en direction des organismes du système des Nations Unies, la Secrétaire exécutive a participé, notamment, à la douzième session de la Commission du développement durable ainsi qu'aux réunions du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Forum ministériel mondial sur l'environnement de Jeju (République de Corée). Des contributions actives ont été apportées au Groupe de la gestion environnementale du PNUE ainsi qu'au Comité de haut niveau des Nations Unies chargé des programmes.
30. Le programme «Direction exécutive et gestion» a permis de réexaminer et d'ajuster continuellement les processus de gestion interne. C'est ainsi que le Secrétaire exécutif adjoint par intérim a pu superviser la mise en œuvre des recommandations d'audit ainsi que l'examen de l'application du Système intégré de gestion. Le contrôle interne des activités demandé à la neuvième session de la Conférence des Parties a été lancé, avec l'assurance que le Siège des Nations Unies y apporterait son concours. En outre, le Secrétaire exécutif adjoint par intérim a dirigé les consultations internes sur le transfert dans le nouveau complexe des Nations Unies.

B. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence

31. Le programme «Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence» est resté régulièrement en liaison avec les Parties et les observateurs, a apporté son concours aux travaux du Bureau de la Conférence des Parties, a donné des avis juridiques aux Parties, observateurs et organes de la Convention, a apporté un concours logistique aux préparatifs et à la tenue des sessions, réunions et ateliers tenus au cours de la période janvier-juin 2004 et a veillé à l'édition, à la traduction et à la reproduction de la documentation de la Convention. Ce travail était partagé entre les trois sous-programmes: Affaires intergouvernementales et juridiques, Service des affaires de la Conférence et Gestion et coordination.

32. Les dispositions nécessaires, notamment en matière d'inscription et de sécurité, à la vingtième session des organes subsidiaires, qui s'est tenue à Bonn du 14 au 25 juin 2004, ont été prises dans le cadre du programme et le Service des affaires de la Conférence a coordonné l'assistance financière qui a permis à 120 représentants de Parties remplissant les conditions requises de participer aux sessions.

33. Douze nouvelles organisations observatrices ont été admises provisoirement à la vingtième session des organes subsidiaires et 43 manifestations parallèles et 13 expositions ont été organisées à cette occasion. Le système amélioré d'inscription en ligne aux manifestations parallèles a été de plus en plus utilisé par les participants ainsi que les informations diffusées à leur intention sur le site Web de la Convention. Grâce à ces dispositifs, les opérations d'inscription et d'accréditation coordonnées par le Service des affaires de la Conférence se sont déroulées sans problème. Des propositions tendant à faire participer plus concrètement les organisations observatrices ont été formulées à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

34. Des dispositions d'ordre logistique ont été prises pour les réunions du Bureau et celles du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) à Bonn. Le programme a appuyé les ateliers tenus hors de Bonn en assurant la préinscription des participants, en aidant aux relations extérieures et en fournissant le cadre des arrangements juridiques. En outre, le sous-programme «Affaires intergouvernementales et juridiques» a élaboré des mémorandums d'accord types ainsi qu'un modèle révisé d'accord avec le pays hôte afin de faciliter les travaux préparatoires des Parties qui seront appelées à accueillir des ateliers, réunions et conférences des Parties.

35. La présentation des textes a été modifiée dans le cadre du projet destiné à améliorer la convivialité et la lisibilité des documents. Les Parties ont reçu dans les délais 104 documents: au total, 1 251 pages ont été éditées, traduites, reproduites et diffusées par le programme «Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence» entre janvier et juin 2004, notamment les rapports de la neuvième session de la Conférence des Parties, de la dix-neuvième session du SBI et de la dix-neuvième session du SBSTA.

36. Les travaux préparatoires de la dixième Conférence des Parties, prévue du 6 au 17 décembre 2004 à Buenos Aires, ont démarré. Avant et après une mission d'évaluation et une première mission préparatoire, un accord avec le pays hôte a été rédigé et le détail des dispositions logistiques a été arrêté en collaboration étroite avec le Gouvernement argentin. À cet égard, il a été présenté au SBI des propositions concernant des points de l'ordre du jour et les modalités de l'organisation, ainsi que des propositions concernant l'amélioration du processus intergouvernemental. Au plan interne, le programme «Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence» a piloté la planification et le suivi du nombre croissant d'activités de session et a contribué à la conception, par les autorités allemandes, d'un centre de conférences à Bonn.

37. Les Parties et les observateurs ont constamment sollicité des avis au sujet de diverses questions de procédure ainsi que sur différents points institutionnels et juridiques. Les données d'expérience recueillies à l'occasion de cette collaboration étroite avec les Parties alimenteront les travaux de rédaction du Manuel de la Convention, qui ont démarré pendant la période considérée.

C. Services d'information

38. Les services d'information ont veillé à ce que les technologies de l'information et de la communication (TIC), les applications des méthodes de gestion des connaissances et les produits de la communication et de l'information soient disponibles afin de simplifier l'accès à l'information et de favoriser l'échange et la diffusion des données.

39. Le secrétariat a pu compter sur un environnement informatique sûr et fiable qui a été exploité pendant la vingtième session des organes subsidiaires, 10 ateliers, des réunions d'experts et les réunions du Conseil exécutif du MDP. L'organisation des services informatiques dans le nouveau complexe des Nations Unies à Bonn a commencé. Grâce à des mises à jour des systèmes de gestion des connaissances, tous les nouveaux documents officiels publiés pendant la période considérée sont en accès Internet immédiat et un guide CD-ROM de la Convention (le cinquième volume de la série intitulée «Documenting Climate Change») donne aux Parties et aux autres entités qui n'ont pas facilement accès à l'Internet (les pays les moins avancés Parties, par exemple) toutes les informations qui leur sont utiles.

40. L'accès au site Web du secrétariat ainsi que l'utilisation de ce site ont continué d'augmenter: on a compté plus d'un million de visiteurs entre janvier et juin 2004, 4 millions de pages Web ont été consultées et 2,8 millions de documents, soit 321 gigabytes de données, ont été téléchargés. Un projet d'amélioration du site Web, commencé en avril 2004, se terminera en octobre 2004. Six nouveaux titres d'ouvrages ont été publiés sur papier ou sous forme électronique dans trois langues. Quelque 2 600 demandes de renseignements provenant des centres de liaison nationaux, de chercheurs de l'extérieur et d'autres entités ont été traitées.

41. La collaboration entre le secrétariat de la Convention, celui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et celui de la Convention sur la diversité biologique en matière d'échange de données dans le domaine de l'information du public a progressé. Un accord a été conclu au sujet de l'organisation d'une réunion technique sur l'interopérabilité des données et la fixation de normes (octobre 2004) et l'élaboration d'un projet de sensibilisation du public prévoyant la production d'un calendrier de photos pour 2005, d'une affiche et d'une brochure.

D. Services administratifs

42. Le programme «Services administratifs» a continué d'aider le secrétariat à gérer ses ressources financières, ses services du personnel et les services d'achats et de voyages et d'assurer la liaison avec l'ONU en ce qui concerne les questions administratives.

43. L'application progressive des différents modules du Système intégré de gestion (SIG) s'est terminée et ce système est actuellement utilisé régulièrement par le personnel concerné, d'où une gestion plus efficace des ressources humaines et financières.

44. Les consultations se sont intensifiées entre les organismes des Nations Unies à Bonn et le pays hôte au sujet de la création du complexe des Nations Unies qui accueillera tous les organismes du système. Des réunions périodiques ont été tenues avec des représentants du Gouvernement du pays hôte afin de prévoir les droits et privilèges des fonctionnaires conformément à l'Accord de siège.

45. Les contributions au budget de base de 2004 ont été recalculées sur la base du budget révisé qui avait été adopté à la neuvième session de la Conférence des Parties et des notifications ont été envoyées à toutes les Parties à la Convention au début de l'année. Plusieurs lettres d'appel de fonds et accords de contribution ayant été expédiés, des contributions volontaires de 794 009 dollars au Fonds d'affectation pour la participation et de 1 923 201 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ont été apportées au cours du premier semestre de 2004. Les comptes pour 2002-2003 ont été établis puis contrôlés par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. Les états financiers vérifiés, le rapport du Comité et les observations du secrétariat concernant l'état de l'application de la recommandation du Comité sont publiés et peuvent être consultés pendant la session (FCCC/SBI/2004/12 et Add.1 et 2). Comme indiqué dans le présent document, l'exécution du budget-programme actuel est observée de près. La collecte de fonds a été soutenue efficacement et le dernier rapport en date sur ce sujet est reproduit sous la cote FCCC/SBI/2004/INF.15.

46. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004, neuf vacances de poste externes et neuf vacances de poste internes ou externes ont été annoncées. Sur ce total, 12 postes ont été pourvus et la procédure de recrutement était en cours pour les six autres. En matière de perfectionnement du personnel, le Groupe des ressources humaines a coordonné des activités de formation très diverses afin de répondre à la diversité des besoins de l'Organisation et de garantir un niveau élevé de compétence (pour plus de renseignements, se reporter au chapitre V du présent rapport).

47. Pendant la période considérée, des dispositions ont été prises pour organiser le voyage de fonctionnaires affectés à 193 missions, de 253 participants, dont des experts, à 24 ateliers et de 120 délégués pris en charge pour participer à la vingtième session des organes subsidiaires. En outre, il a été délivré 72 autorisations de voyage des consultants, candidats à des entrevues, nouvelles recrues ou fonctionnaires en congé dans les foyers. Des procédures d'achat portant sur une centaine de bons de commande et plusieurs grands contrats d'une valeur supérieure à 1,5 million de dollars ont été engagées.

E. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques

48. Le programme «Méthodes, inventaires et travaux scientifiques» comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Méthodes et Inventaires. Il a pour objet de coordonner les travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de donner des avis au Président de ce dernier. Neuf documents ont été établis pour la vingtième session du SBSTA et un appui technique a été fourni lors des négociations qui se sont déroulées durant la session. L'examen individuel des inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de 2003 a donné lieu à l'élaboration de 27 rapports d'examen qui ont été publiés sur le site Web du secrétariat. Pour le cycle d'examen des inventaires de 2004, 37 rapports de situation ont été élaborés, le rapport de synthèse-évaluation a été établi et la deuxième réunion des examinateurs principaux des inventaires a été organisée. Le programme a présenté également des informations sur les émissions et les tendances des gaz à effet de serre et publié sur le site Web du secrétariat un recueil actualisé des méthodes et outils permettant d'aider les Parties à évaluer les incidences des changements climatiques et les mesures d'adaptation à ces changements.

49. Pendant la période considérée, le programme a organisé en session deux ateliers, l'un sur les mesures d'adaptation et l'autre sur les mesures d'atténuation, ainsi que des manifestations

parallèles portant sur la recherche suite au troisième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sur les progrès scientifiques liés à la proposition du Brésil. Ce programme a contribué aussi à faire progresser les travaux du SBSTA sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), notamment en facilitant l'examen des tableaux du cadre commun de présentation (CRF) pour le secteur UTCATF dans le cadre du Protocole de Kyoto et en organisant un atelier sur les produits ligneux récoltés; sur la coordination des activités du Groupe de liaison commun (GLC) des secrétariats des trois Conventions de Rio, notamment en accueillant une réunion du Groupe; sur l'élaboration des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (version 2006)*; et sur la coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI), en organisant deux réunions d'experts sur les questions méthodologiques liées aux émissions provenant du combustible utilisé dans l'aviation internationale et le transport maritime.

50. Dans le cadre de ce programme, on a poursuivi la mise au point du système d'information sur les gaz à effet de serre et les logiciels connexes en vue de l'analyse et de la présentation des données d'inventaire. Les inventaires pour 2004 de 37 Parties visées à l'annexe I ont été importés et intégrés dans la base de données. En outre, on a continué de travailler sur le nouveau logiciel du CRF (notificateur CRF) qui servira à communiquer les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, et entamé l'élaboration d'un module distinct pour la notification des émissions et des absorptions du secteur UTCATF. La mise au point du stage de formation à l'examen des inventaires de base (modules en ligne) a été achevée et ce stage, comprenant un séminaire, a été organisé dans le cadre du programme.

F. Développement durable

51. Le programme «Développement durable» comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Technologies et Adaptation et appui aux pays les moins avancés (PMA). Pendant la période considérée, le programme a épaulé les organes subsidiaires sur des questions liées à la mise au point et au transfert de technologies, aux mesures d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et à l'appui aux PMA, au renforcement des capacités et aux activités liées à l'article 6 de la Convention.

52. Dans le cadre du sous-programme «technologies», on a continué d'aider les Parties à appliquer le paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention et la décision 4/CP.7. Le sous-programme a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la finalisation d'un manuel sur l'évaluation des besoins en matière de technologies. Suite à une demande formulée par le SBSTA à sa dix-septième session, un sondage détaillé destiné à évaluer l'efficacité de l'utilisation du centre d'information sur les technologies (TT:CLEAR) de la Convention a été effectué et le rapport correspondant a été examiné par le SBSTA à sa vingtième session.

53. Dans le cadre du sous-programme «Technologies», une aide a été apportée au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), notamment dans les domaines suivants: organisation de la cinquième réunion du GETT, élaboration d'un document de cadrage sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques destiné à être examiné par le Groupe, établissement d'un rapport du Président du Groupe au SBSTA à sa vingtième session et

préparation d'un atelier sur les solutions novatrices en matière de financement de la mise au point et du transfert de technologies, prévu en septembre 2004 à Montréal (Canada).

54. Le sous-programme «Adaptation et appui aux PMA» a contribué aux négociations sur des questions liées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention pendant la vingtième session du SBI. Il a aidé le Groupe d'experts des pays les moins avancés à organiser sa cinquième réunion à Maputo (Mozambique), réunion au cours de laquelle le Groupe a adopté le programme de travail de son deuxième mandat et le secrétariat et les membres du Groupe ont lancé la mise en œuvre de ce programme en dépit du peu de ressources disponibles. La page Web consacrée aux PMA est constamment actualisée afin les négociateurs des PMA puissent avoir accès facilement et rapidement à toutes les références les intéressant. Ce sous-programme a noué des relations de coopération étroite sur des activités intéressant les PMA et les questions d'adaptation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Initiative de financement lancée par le PNUE, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et des représentants d'agents de réalisation du FEM chargés d'élaborer des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA).

55. La coopération avec les organisations partenaires (FEM, PNUD, PNUE, UNITAR, Banque mondiale et Union mondiale pour la nature (UICN)) – et les organisations non gouvernementales (ONG) à la conception et à l'application d'approches communes du renforcement des capacités s'est poursuivie. Le programme a apporté son concours à la préparation et à l'organisation d'une réunion tenue dans le cadre de la vingtième session du SBI pour examiner la contribution à une étude technique sur le renforcement des capacités des pays en transition, en vue de son examen par le SBI à cette même session. Le programme a continué de coordonner la mise en commun de l'information entre les institutions et de mettre sur pied la bibliothèque de ressources.

56. Le programme a continué d'aider les Parties à mettre en œuvre le programme de travail de New Delhi sur l'article 6 de la Convention. Il a organisé, en collaboration avec le PNUE, un atelier régional africain sur l'article 6 à Banjul (Gambie), atelier dont le rapport a été communiqué au SBI à sa vingtième session. Le programme collecte actuellement des fonds supplémentaires pour soutenir l'organisation des deux ateliers restants, l'un dans la région Asie-Pacifique et l'autre dans la région Amérique latine-Caraïbes. Un groupe consultatif informel provisoire composé de Parties intéressées a été créé pour donner au secrétariat des orientations au sujet de la mise au point d'une version à petite échelle du système d'information sur l'article 6. Ce système a été présenté au SBI à sa vingtième session pour examen.

G. Mécanismes de coopération

57. Le programme «Mécanismes de coopération» a fourni un appui concret aux organes relevant de la Convention afin d'affiner et d'appliquer les mécanismes fondés sur l'exécution de projets et l'échange de droits d'émission. Les travaux de fond ont été entrepris par les deux sous-programmes relatifs l'un aux mécanismes fondés sur l'exécution de projets et l'autre sur l'échange de droits d'émission et les registres, et l'encadrement général, y compris la gestion des ressources, était assuré par le sous-programme «Gestion et coordination».

58. Le sous-programme «Mécanismes fondés sur l'exécution de projets» a continué de privilégier la mise au point des mécanismes pertinents et le soutien au lancement sans délai du mécanisme pour un développement propre (MDP), notamment en fournissant des services au

Conseil exécutif du MDP afin que celui-ci puisse fonctionner de manière efficace, économique et transparente. Outre son important appui au Conseil exécutif, à ses groupes de l'accréditation et des méthodologies et à la première réunion du Groupe de travail sur les activités de boisement et de reboisement relevant du MDP, ce sous-programme a fourni en temps voulu des renseignements précis aux Parties et aux autres groupes qui s'intéressent aux mécanismes fondés sur l'exécution de projets. Parmi les résultats obtenus et les activités menées pendant la période considérée, on peut citer l'accréditation de quatre entités opérationnelles; l'examen de plus de 20 demandes d'accréditation; l'approbation de cinq nouvelles méthodes de détermination du niveau de référence et de surveillance, portant à 13 le nombre total d'approbations (sur 54 demandes); l'accélération des travaux sur la synthèse des méthodes; et la gestion et l'amélioration du site Web du MDP, qui ont considérablement facilité l'interaction avec les Parties et les entités intéressées.

59. Suite à une demande formulée par la Conférence des Parties à sa neuvième session, le sous-programme a aussi organisé et préparé les éléments techniques d'un atelier à l'intention de 100 participants sur le thème de l'application conjointe en vertu de l'article 6 du Protocole de Kyoto à Moscou (Fédération de Russie) en mai 2004. Pour que les informations découlant de cet atelier puissent être accessibles à toutes les Parties, le sous-programme a organisé une réunion d'information sur ce même sujet pendant la vingtième session des organes subsidiaires et s'est manifesté sur le Web sur ce thème. Il a ainsi commencé à entreprendre des travaux préparatoires sur l'article 6 du Protocole de Kyoto dans la mesure où les contributions volontaires qu'il a recueillies auprès des Parties le lui ont permis.

60. Le sous-programme «Échange de droits d'émission et registres» a centré ses efforts sur la mise au point de systèmes et normes techniques propres à faciliter l'échange de droits d'émission et la comptabilisation des quantités attribuées en vertu du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto, et a beaucoup fait progresser ce travail. Parmi les résultats et les activités, on peut citer: l'élaboration d'un projet de caractéristiques techniques pour les normes d'échange de données qui devront être appliquées par les registres nationaux des Parties visées à l'annexe B, le registre du MDP et le relevé international des transactions; un projet de cahier des charges et de caractéristiques techniques pour le relevé international des transactions qu'appliquera le secrétariat, notamment pour les procédures d'épreuve et d'initialisation qui permettront aux registres d'établir leurs communications électroniques via le relevé; et la coopération avec les experts des registres des Parties, notamment par le biais de deux réunions de techniciens. Par ailleurs, les travaux sur la mise en place du registre du MDP, menés en collaboration avec les sous-programmes «Mécanismes fondés sur l'exécution de projets», ont progressé. Les ressources nécessaires à ce travail sont restées à l'examen et on s'est efforcé de tirer avantage d'une collaboration avec les initiatives tendant à doter les Parties de systèmes de registre.

61. Le sous-programme «Gestion et coordination» a, de façon générale, encadré les deux autres sous-programmes. Il a également assuré la liaison avec les Parties et les participants au processus, notamment en représentant le secrétariat lors de conférences ou d'ateliers sur les mécanismes du marché dans la mesure où les ressources limitées dont il disposait le lui ont permis. S'agissant de la direction des activités, l'un des plus gros problèmes tenait au fait que, dans leur grande majorité, les ressources nécessaires aux travaux prévus dans le cadre du programme devaient être mobilisées par des contributions volontaires des Parties au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour les activités complémentaires. Il en sera ainsi tant

que le budget de base ne sera pas complété par l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto (sous réserve de l'entrée en vigueur de ce dernier) et des redevances ponctuelles telles que celles qui sont instituées en vertu du MDP.

H. Mise en œuvre

62. Le programme «Mise en œuvre» englobe trois sous-programmes: Mise en œuvre par les Parties visées à l'annexe I, Mise en œuvre par les Parties non visées à l'annexe I et Gestion et coordination. Il assure la coordination des travaux de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et donne des avis à son Président.

63. Ce programme a coordonné les activités du secrétariat ayant trait aux orientations données par la Conférence des Parties au FEM, notamment dans le cadre des tractations de ce dernier avec les donateurs au sujet du passage à la phase opérationnelle du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les pays les moins avancés.

64. Le sous-programme «Mise en œuvre par les Parties visées à l'annexe I» a aidé les Parties à faire le point de la mise en œuvre de la Convention par les Parties visées à l'annexe I en procurant à celles-ci des études analytiques, notamment des analyses sectorielles des tendances des émissions et de leurs principaux facteurs, et une documentation et des auxiliaires analytiques pour étayer les travaux en cours sur les politiques et mesures appliquées ou prévues dans les Parties visées à l'annexe I. Les travaux de synthèse des informations sur les examens approfondis des troisièmes communications nationales à l'intention de la vingt et unième session du SBI et de la dixième session de la Conférence des Parties ont démarré. Le sous-programme prépare aussi un atelier sur l'élaboration des quatrièmes communications nationales, qui doit se tenir à Dublin (Irlande) les 30 septembre et 1^{er} octobre 2004.

65. Le système d'information sur les politiques et mesures et le centre d'information sur les politiques et mesures (outil Internet) ont été développés et l'on s'emploie, dans le cadre du sous-programme, à donner suite aux conclusions de la vingtième session du SBSTA sur la mise au point d'un outil Internet relatif aux politiques et mesures et à élaborer des documents dans ce sens. Une documentation a également été établie sur les aspects opérationnels et méthodologiques de l'atténuation de l'impact des mesures d'intervention sur les pays en développement Parties en collaboration avec d'autres programmes.

66. Le sous-programme «Mise en œuvre par les Parties non visées à l'Annexe I» a continué d'aider à obtenir un appui à la mise en œuvre de la Convention par les Parties non visées à l'Annexe I et de coordonner la fourniture de cet appui en appuyant notamment l'élaboration des communications nationales ainsi que leur compilation-synthèse ultérieure. Cela a été possible grâce, notamment, à la contribution aux travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I (GCE), à l'organisation d'ateliers, à l'élaboration de documents de communication et à l'établissement des rapports décidés par les organes délibérants à l'intention du SBI.

67. Avec un appui fourni par le secrétariat pour l'organisation de ses réunions, le GCE a pu mettre au point la version finale de son programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 compte tenu des conclusions de la dix-neuvième session du SBI concernant la nécessité, pour le GCE, de classer ses activités et ses tâches par ordre de priorité.

68. L'appui à la mise en œuvre de la Convention, à l'élaboration des communications nationales et à la fourniture d'un appui financier et technique à l'élaboration de ces communications a été facilité par la tenue d'ateliers. Le sous-programme a organisé à Manille (Philippines) un atelier sur l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I avec la participation de 99 représentants, dont 47 de Parties non visées à l'Annexe I. Le manuel de l'utilisateur relatif aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I a été traduit en espagnol et en français afin d'en faciliter encore l'utilisation par ces mêmes Parties.

69. Ce sous-programme a élaboré plusieurs rapports décidés par les organes délibérants à l'intention de la vingtième session du SBI et a appuyé le processus de négociation pendant cette même session dans les domaines des communications nationales, de l'appui financier et technique, des mesures d'adaptation et des activités visant à atténuer les effets des changements climatiques. Ces activités de communication consistent, notamment, à élaborer deux publications, le *NAI Update* et le *NAI Newsletter*.

IV. RESSOURCES HUMAINES

A. Personnel

70. Par sa décision 16/CP.9, la Conférence des Parties a approuvé le maintien du tableau des effectifs approuvé pour 2002-2003 dans lequel 71 postes d'administrateur et 39,5 postes d'agent des services généraux étaient prévus au budget de base pour 2004-2005. En outre, 55 postes permanents étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention, le Fonds de Bonn et les dépenses d'appui au programme (frais généraux). Suite à la compression du budget en valeur réelle, 10 de ces postes permanents n'ont pas pu être financés et le recrutement correspondant a été gelé. On trouvera au tableau 9 une comparaison entre le nombre de postes approuvés et le nombre de postes pourvus au 30 juin 2004. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Comité des nominations et des promotions⁵.

71. Outre les 139 fonctionnaires recrutés sur des postes permanents, cinq administrateurs et 15 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin.

⁵ Le Comité des nominations et des promotions a été remplacé par le Comité de contrôle avec effet au 1^{er} juin 2004.

**Tableau 9. Nombre de postes permanents et de postes pourvus
par source de financement au 30 juin 2004**

Classe	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
SSG	1	1							1	1
D-2	4	2							4	2
D-1	6	5					1	1	7	6
P-5	8	7					1	1	9	8
P-4	18	14					3	2	21	16 ^a
P-3	25	21	6	5	2	1	3	2	36	29 ^b
P-2	9	9	2	1	1	1	2	2	14	13
P-1			1	1					1	1
Total partiel	71	59	9	7	3	2	10	8	93	76
Agents des services généraux	39,5	34	8	5	5	5	20	19	72,5	63
TOTAL^c	110,5	93	17	12	8	7	30	27	165,5	139

^a Deux postes sont occupés par des fonctionnaires à une classe inférieure pour des raisons purement administratives.

^b Un poste est occupé par un fonctionnaire à une classe inférieure en attendant la date de prise d'effet de sa promotion.

^c Le taux de vacance relativement élevé au niveau des postes essentiels est dû au gel du recrutement sur 10 d'entre eux.

B. Politiques et procédures en matière de sélection du personnel

72. La politique du secrétariat en matière de sélection du personnel repose sur le paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, qui dispose ce qui suit: «La considération dominante dans le recrutement ... du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.» À l'instar du système de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat procède au recrutement selon le critère de compétence, à savoir les qualifications, les attributs et le comportement qui sont directement liés à la bonne exécution des fonctions requises. En sus de certaines spécialisations qu'appelle chaque poste (par exemple une technicité dans le domaine du développement, de la science ou de l'administration), les compétences de base qui sont exigées pour la plupart des postes du secrétariat recouvrent huit critères généraux, à savoir l'aptitude à la communication, l'esprit d'équipe, l'aptitude à planifier et à organiser, le sens des responsabilités, le souci du client, la créativité, l'ouverture à la technologie et la volonté de perfectionnement. Pour les postes d'administrateur de rang supérieur, les candidats doivent avoir aussi des compétences en matière d'encadrement, notamment l'aptitude:

- a) À gérer, diriger et motiver des équipes dans un environnement multiculturel;
- b) À anticiper, concevoir et orienter les processus de changement au niveau technique et au plan de la gestion au sein des institutions internationales;
- c) À structurer et communiquer les idées de façon efficace et persuasive, tant oralement que par écrit;
- d) À faire part des informations pertinentes de manière ouverte et transparente;
- e) À traduire les stratégies en interventions viables, grâce à des processus efficaces de planification, de hiérarchisation et de mise en œuvre.

73. Compte tenu des critères ci-dessus, une vacance de poste est établie en fonction des tâches à effectuer et des compétences requises pour le poste. Toutes les candidatures sont examinées par des responsables des ressources humaines et les données concernant tous les candidats remplissant les conditions voulues sont envoyées au coordonnateur de programme responsable pour évaluation. Tous les candidats dont il a été établi qu'ils remplissent toutes les conditions énumérées dans la description du poste, ou la plupart de ces conditions, doivent être obligatoirement convoqués pour une entrevue. Cette dernière, qui est dirigée par un jury de trois ou quatre fonctionnaires, peut être complétée par des épreuves écrites ou autres. Le coordonnateur de programme responsable fait ensuite une recommandation, qui est communiquée au Comité de contrôle, organe composé de membres désignés par le Secrétaire exécutif et de membres désignés par l'Association du personnel. Le Comité de contrôle se prononce sur la régularité du processus et donne au Secrétaire exécutif un avis au sujet de la nomination ou de la promotion des fonctionnaires au bénéfice d'un contrat d'un an ou plus et dont le poste est de la classe P-5 ou d'une classe inférieure. Un groupe spécial est constitué par le Secrétaire exécutif pour la nomination ou la promotion de fonctionnaires de la classe D-1 ou plus, groupe qui fonctionne selon le même principe que le Comité de contrôle. Il appartient au Secrétaire exécutif de prendre la décision finale en tenant dûment compte, pour ce faire, de la recommandation du Comité de contrôle ou du groupe spécial et en prenant en considération la répartition géographique au sein du secrétariat ainsi que le souci d'une représentation équitable des deux sexes, tout en accordant une attention particulière aux candidats qui sont déjà au service du secrétariat.

74. Le tableau 10 a) indique la répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. La répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I ainsi que la répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs sont indiquées au tableau 10 b).

Tableau 10 a): Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2004

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
SSG					1	1
D-2			1		1	2
D-1		2		1	3	6
P-5	3	1	2		2	8
P-4	2	2	3	2	5	14
P-3	3	8	5	1	14	31
P-2	2	3	2		6	13
P-1					1	1
Total	10	16	13	4	33	76
Pourcentage du total	13,1	21,1	17,1	5,3	43,4	100

Tableau 10 b): Répartition des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur: répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I	Hommes	Femmes
SSG	1			1
D-2	1	1	2	
D-1	4	2	4	2
P-5	2	6	5	3
P-4	7	7	11	3
P-3	15	16	16	15
P-2	6	7	10	3
P-1	1			1
Total	37	39	48	28
Pourcentage du total	48,7	51,3	63,2	36,8

C. Consultants et vacataires

75. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004, 45 consultants et vacataires ont été engagés et ont fourni au total 64,65 mois de travail pour un coût de 628 557 dollars, tous financements confondus. Le tableau 11 indique la répartition de ces services entre les différents programmes.

Tableau 11: Consultants et vacataires, par programme, du 1^{er} janvier au 30 juin 2004

Programme	Mois-personne	Coût (en dollars)
Direction exécutive et gestion	-	-
Services administratifs	3,6	34 086
Services d'information	11,5	73 176
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	11,5	59 089
Mécanismes de coopération	12,8	275 729
Mise en œuvre	2,5	8 926
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	19,75	147 291
Développement durable	3,0	30 260
Total	64,65	628 557

V. RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

76. On trouvera dans le présent rapport quelques éléments d'information préliminaires faisant suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU de faire rapport sur les responsabilités sociales, une présentation plus cohérente des données étant en préparation pour les futurs rapports.

77. Le secrétariat s'est activé dans plusieurs domaines pour réduire l'impact environnemental de ses opérations. Au sein de l'Association du personnel, un Comité du développement durable a contribué à sensibiliser et épauler le secrétariat à cet égard. Dans un premier temps, on s'est efforcé de limiter l'utilisation du papier, d'inciter à économiser l'énergie, de privilégier les déplacements en train pour les courtes distances et d'acheter «vert». On prévoit d'autres actions dans les mois à venir pour autant que l'on puisse disposer de personnel à cette fin. La participation aux opérations entreprises à l'échelle du système par le biais du Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU peut engendrer des avantages mutuels.

78. On a commencé à étudier la manière de rendre les activités liées à la Convention (voyage des délégués et du personnel, réunions et fonctionnement du secrétariat à Bonn) sans effet sur les émissions de carbone.

79. D'importants efforts seront consacrés au cours des mois à venir à l'élaboration, en collaboration avec le pays hôte, du concept de bureau écologique type pour le nouveau bâtiment du secrétariat dans le complexe des Nations Unies en construction à Bonn. À cet égard, les organismes de l'ONU à Bonn élaborent, sous la direction du secrétariat de la Convention, une politique de transport durable pour le nouveau complexe.

80. Le secrétariat envisage actuellement d'adopter une politique visant à donner au personnel, par le biais de diverses initiatives, la possibilité de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. Rejoignant les initiatives prises par l'ONU, le secrétariat étudie la possibilité d'un recours accru à l'horaire à la carte, au calendrier de travail comprimé et au télétravail. Ces questions sont à l'étude et aucune décision concernant l'application de ces diverses formules n'a encore été prise.

81. Le secrétariat s'est doté d'un programme élaboré, et efficace, de perfectionnement du personnel comprenant trois volets fonctionnels: la formation en groupe, la formation en cours d'emploi et la formation en externe. En 2004, des cours sur des thèmes aussi divers que la gestion du stress, les techniques d'encadrement et l'expression orale ont été bien accueillis. Actuellement, quelque 10 % des fonctionnaires reçoivent une formation en externe dans différents établissements d'enseignement supérieur afin de développer leurs capacités professionnelles, dans l'intérêt du secrétariat et dans leur propre intérêt. En sus des cours de formation linguistique dans les langues officielles de l'ONU que sont l'espagnol et le français, le secrétariat organise un programme de formation en matière de rédaction en langue anglaise à l'intention de certains de ses fonctionnaires qui souhaitent améliorer leur expression écrite et leur aptitude à la communication.

Annexe

**Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale
pour les activités complémentaires pendant
l'exercice biennal 2004-2005**

Projets	Engagements approuvés (en dollars É.-U.)
<p>Mise en réseau des connaissances: constitution d'une base de données intégrée pour l'échange d'informations. Au titre de ce projet, commencé en mars 2000, le secrétariat organise, stocke et extrait les données, informations et connaissances techniques dont il dispose et donne accès à celles-ci aux Parties et aux organisations ayant la qualité d'observateur pour assurer la participation au processus de la Convention grâce à une mise en réseau efficace des connaissances. Un poste P-2 est financé sur le budget de ce projet.</p>	90 000
<p>Relance du site Web de la Convention. Commencé le 1^{er} février 2003, ce projet a pour objet de relancer le site Web de la Convention, qui est le principal portail diffusant des données, des documents et des informations relatives à la Convention à l'intention des Parties, des observateurs, des médias et du grand public et, au plan interne, de tous les programmes qui travaillent sur la Convention. La relance est prévue en octobre 2004.</p>	358 235
<p>Site Web de la Convention: création d'un portail en espagnol. Ce projet lancé le 1^{er} juillet 2003 devrait rallier au processus les intéressés – principalement les Parties, les observateurs, les médias et le grand public – hispanophones.</p>	34 649
<p>Réseaux informatiques et communication des données. Il est prévu, dans le cadre de ce projet, de promouvoir la communication des données et de mettre en réseau les systèmes informatiques et bases de données spécialisés élaborés par les programmes au sein du secrétariat.</p>	48 145
<p>Manuel sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au titre de ce projet, lancé le 1^{er} février 2002, on élaborera et publiera un manuel sur la Convention qui servira d'outil de référence aux Parties et aux autres entités qui s'intéressent aux négociations sur les changements climatiques. Ce projet prendra fin en 2005.</p>	93 157
<p>Activités méthodologiques liées au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) et perfectionnement des bases de données relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES) des Parties</p>	85 945

Projets	Engagements approuvés (en dollars É.-U.)
<p>visées à l'annexe I et des autres Parties. Ce projet, qui a démarré le 1^{er} avril 2002, a pour principaux objectifs d'analyser les données relatives au secteur UTCATF communiquées dans les inventaires nationaux de GES des Parties, de favoriser la cohérence des travaux concernant ce secteur entre le secrétariat de la Convention et les autres organismes de l'ONU et d'intégrer en une base de données commune les données d'inventaire des Parties visées à l'annexe I et celles des autres Parties. Deux postes d'administrateur et un de la catégorie des services généraux ont été créés et financés au titre de ce projet jusqu'en février 2004.</p>	
<p>Travaux sur les méthodes d'ajustement en application du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto et activités des examinateurs principaux des inventaires au titre de la Convention. Dans le cadre de ce projet, commencé le 1^{er} février 2002, il a été organisé deux ateliers sur les ajustements qui ont permis d'achever, à la huitième session de la Conférence des Parties, l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer. Une réunion d'examineurs principaux a été organisée et la poursuite des travaux sur les ajustements, comme l'avait demandé la Conférence des Parties, a elle aussi bénéficié d'un soutien.</p>	109 826
<p>Programme de travail pour aider le SBSTA à arrêter des définitions et des modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 pendant la première période d'engagement. Ce projet qui a démarré le 1^{er} février 2002 a été prolongé afin d'aider le SBSTA à élaborer un projet de décision sur les modalités et procédures concernant les activités de boisement et de reboisement à petite échelle dans le cadre du MDP et un projet de décision sur les mesures propres à faciliter l'exécution d'activités de boisement et de reboisement à petite échelle dans le cadre du MDP.</p>	53 028
<p>Base de données relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et appui logiciel au processus d'examen des GES. Ce projet, lancé le 1^{er} novembre 2002, vise à fournir un appui supplémentaire constant à la mise au point de la base de données sur les GES et des logiciels pour la notification et l'examen des inventaires de GES, en mettant l'accent sur l'élaboration d'un nouveau logiciel pour le cadre uniforme de présentation des rapports qui sera utilisé par les Parties visées à l'annexe I; à mettre au point des outils logiciels en vue d'appuyer l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I; et à enrichir les informations sur les émissions de GES et leurs tendances qui doivent être communiquées aux Parties, et ce par</p>	618 140

Projets	Engagements approuvés (en dollars É.-U.)
des documents et à travers le site Web du secrétariat. Deux postes P-3 et un poste de secrétaire sont financés sur ce projet. Un poste d'administrateur de programme (mise au point du logiciel) est financé depuis 2002, le deuxième poste d'administrateur de programme (traitement des données) et le poste de secrétaire étant financés depuis mars 2004.	
Activités de formation à l'intention des membres des équipes d'examen. Ce projet a été lancé en mai 2003 dans le but d'élaborer et d'appliquer un programme de formation à l'intention des experts chargés d'examiner les inventaires par un apprentissage en ligne et des séminaires de fin d'études. Ce programme de formation avait été demandé par le SBSTA à sa dix-septième session et par la Conférence des Parties dans ses décisions 12/CP.9 et 21/CP.9.	257 428
Programme de travail pour aider le SBSTA à examiner les questions liées au secteur UTCATF¹. Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont les suivantes: notification et examen des informations intéressant le secteur UTCATF dans le cadre de la Convention et mise au point du cadre uniforme de présentation des rapports correspondants; formation des experts chargés d'examiner les inventaires qui devront analyser les informations concernant le secteur UTCATF compte tenu des indications du guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (<i>Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>) concernant le décompte des effets indirects et la manière dont les activités du secteur UTCATF seront traitées dans le cadre de la Convention; et estimation, notification et comptabilisation des émissions et des absorptions de GES découlant de l'exploitation forestière et des produits ligneux.	85 509
Activités liées au Groupe d'experts des pays les moins avancés. Ce projet a été lancé le 1 ^{er} février 2002 pour donner suite aux décisions de la septième session de la Conférence des Parties concernant les pays les moins avancés Parties, le but étant d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés et les autres éléments du programme de travail concernant les pays les moins avancés au cours de	108 789

¹ Certaines activités intéressant précisément le secteur UTCATF ont été mises au point dans le cadre d'autres projets de la présente liste tels que l'élaboration d'un logiciel de notification pour le cadre uniforme de présentation des rapports sur les activités du secteur UTCATF et la formation des experts chargés d'examiner les inventaires intéressant ce secteur. Le montant total des crédits approuvés pour les activités du secteur UTCATF est de 146 500 dollars.

Projets	Engagements approuvés (en dollars É.-U.)
l'exercice biennal 2002-2003. Un poste de secrétaire est financé sur le budget de ce projet.	
Renforcement des capacités du secrétariat en matière de renforcement des capacités. Ce projet a été lancé le 1 ^{er} mars 2003 pour appuyer le processus intergouvernemental de renforcement des capacités et faciliter l'exécution, par le secrétariat, des activités énoncées dans les cadres reproduits en annexe aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7. Il est prévu, pendant l'exercice biennal en cours, d'élaborer un rapport sur les activités de renforcement des capacités des pays en transition et d'aider le Président du SBI à organiser une réunion technique afin de contribuer à l'examen approfondi à la dixième session de la Conférence des Parties (voir le document FCCC/SBI/2003/L.19). Un poste de secrétaire est financé sur le budget de ce projet.	116 711
Appui à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT). Ce projet a été lancé le 1 ^{er} septembre 2003 pour faciliter l'exécution du programme de travail du GETT, le but étant de recommander au SBSTA de prendre les mesures complémentaires voulues et d'aider les Parties à mettre en œuvre le cadre par des actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.	51 344
Appui au système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Ce projet, commencé le 1 ^{er} janvier 2003, vise à concevoir et mettre en œuvre un programme de communication permettant de faire connaître le système TT:CLEAR aux utilisateurs cibles, de déterminer les moyens de faciliter l'accès des utilisateurs au système, d'analyser ces moyens, de mettre à jour et gérer le système FCCC actuel d'information sur les technologies, notamment en mettant en évidence toute lacune d'information, et de faire des recommandations tendant à améliorer le système.	43 447
Soutien aux activités du secrétariat relatives à l'article 6 de la Convention. Ce projet a été lancé le 1 ^{er} janvier 2002 pour donner suite à la demande du SBSTA tendant à assurer de façon économique la diffusion des enseignements tirés, des meilleures pratiques et d'autres produits d'information. Ce projet a permis au secrétariat de lancer des actions relatives à l'article 6 de la Convention. Un poste de secrétaire est financé sur le budget de ce projet.	102 096
Appui au Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2004-2005. L'objectif de ce projet est de donner suite aux dispositions de la décision 7/CP.9 concernant les activités du Groupe d'experts pendant l'exercice biennal 2004-2005.	79 885

Projets	Engagements approuvés (en dollars É.-U.)
<p>Programme FCCC de bourses d'études. Le programme de bourses a été créé en 1998 à la suite d'une décision des Parties d'offrir des possibilités de formation dans le domaine des changements climatiques à de jeunes cadres originaires de pays en développement ou en transition qui, sans cela, n'auraient pas l'occasion de vivre une expérience internationale.</p>	50 622
<p>Mécanisme pour un développement propre (MDP). Ce projet, lancé au début de 2002, a pour objet de faciliter la mise en route rapide du MDP en complétant les ressources disponibles au titre du budget de base, étant entendu qu'il est prévu que le MDP deviendrait financièrement autonome. Des activités supplémentaires ont été ajoutées pour développer encore le MDP, notamment l'accréditation et la communication des informations et la synthèse des méthodes d'observation des niveaux de référence. À l'heure actuelle, deux postes d'administrateur de programme et un poste de secrétaire G-4 sont financés sur le budget de ce projet. Davantage de postes de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux seront créés au cours de l'exercice biennal.</p>	2 301 000
<p>Programme de travail sur les normes techniques des registres et du relevé des transactions. Ce projet, lancé le 1^{er} février 2002, vise à permettre un échange d'informations entre les Parties et à fournir des ressources pour les travaux du secrétariat en ce qui concerne la création et la mise en place des registres nationaux, du registre du MDP et du relevé des transactions. À l'heure actuelle, un poste P-3 est financé sur ce projet et d'autres encore sont envisagés sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires.</p>	760 972
<p>Ressources nécessaires aux activités liées à l'article 6 du Protocole de Kyoto. Ce projet a été lancé en mars 2004 dans le but de promouvoir, d'anticiper et de faciliter la création et le fonctionnement du Comité de supervision de l'application de l'article 6.</p>	86 500
<p>Examen approfondi des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Ce projet a été entrepris le 1^{er} janvier 2002 pour achever l'examen approfondi des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et élaborer la compilation-synthèse des communications nationales. Un poste de secrétaire a été financé sur le budget de ce projet jusqu'à la fin juin 2004.</p>	34 209
<p>Activités tendant à appuyer et faciliter les efforts que font les Parties non visées à l'annexe I pour appliquer la Convention. Ce projet vise à aider les Parties non visées à l'annexe I à appliquer la</p>	158 672

Projets	Engagements approuvés (en dollars É.-U.)
<p>Convention par la préparation et la diffusion de documents ou de rapports, entre autres, sur les ressources financières et l'assistance technique nécessaires et les mesures prises pour appliquer la Convention en se fondant, notamment, sur les informations figurant dans leur communication nationale initiale, les rapports de compilation-synthèse sur les communications nationales initiales, des documents techniques pertinents et les rapports publiés par le FEM et ses agents de réalisation ainsi que ceux d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux. Un poste d'administrateur de programme P-3 et un poste de secrétaire G-4 sont financés sur le budget de ce projet.</p>	
<p>Appui à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE), y compris la facilitation de l'application des Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales. Ce projet a été conçu pour donner suite à la décision 3/CP.8 en facilitant et appuyant les travaux du GCE, le but étant de recommander au SBI d'autres mesures appropriées concernant le mandat et les attributions du GCE; il est prévu également d'aider à obtenir une assistance financière/technique pour l'application de la Convention par les Parties non visées à l'annexe I, à organiser les réunions et les ateliers de formation pratique prévus par le GCE et à élaborer les documents techniques et rapports connexes à l'intention du SBI.</p>	161 854
